

Comme je l'ai dit, je ne tiens pas à faire la revue des précédents. Je pense pouvoir m'en dispenser, étant donné que le député de Kingston s'est fort bien acquitté de cette tâche.

La pratique est bien établie. Le Règlement annoté de la Chambre des communes est limpide à cet égard. Dans ces conditions, j'estime que nous devons maintenir à l'avenir la démarche que nous suivons depuis cinq ou six ans.

Le comité Lefebvre a été le premier à adopter cet usage des questions et observations. Je faisais partie de ce comité lorsqu'il a inauguré cette pratique en 1983-1984. Peu après, nous avons constaté que la Chambre avait pris l'habitude de ne pas assujettir le premier ministre et le premier représentant des partis d'opposition à prendre la parole à cette période de questions et observations.

Si je mentionne le comité Lefebvre, c'est qu'il a été suivi de très près par le groupe de travail McGrath à qui nous devons les principales recommandations concernant les changements à apporter à la Chambre. J'ai également fait partie de ce groupe. Sauf erreur—et je parle de mémoire puisque je ne m'appuie sur aucune preuve documentaire—le groupe de travail McGrath n'a pas tenté de modifier de quelque façon que ce soit cet usage qui tend à s'imposer de plus en plus.

Pour nous guider, nous avons des précédents et des coutumes. En fait, ni le groupe de travail McGrath ni le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés n'ont recommandé de changements. De toute évidence, nous devons conserver notre pratique actuelle qui oblige le député désireux de poser une question à solliciter le consentement unanime. Le gouvernement, l'opposition ou le député qui a la parole a alors le choix d'accepter ou de refuser. À mon avis, et en m'appuyant sur ce qu'a fait la Chambre jusqu'à maintenant, l'article en question du Règlement n'autorise pas de questions ni observations.

M. le Président: Le député de Kamloops a-t-il quelque chose à ajouter?

M. Riis: Monsieur le Président, mes collègues ont bien fait valoir ce point. Toutefois, et comme je l'ai vivement souhaité à la fin de mon exposé, je vous demande de songer à rétablir à la Chambre une justice et une équité semblables à celles qui prévalent notamment au Parlement britannique, où les ministériels et les députés de l'arrière-ban sont traités de la même façon. Aucun privi-

Initiatives ministérielles

ège n'est accordé à certains députés sans être étendus à tous les députés.

M. le Président: Comme je l'ai dit tout à l'heure, le député de Kamloops a soulevé un point très intéressant. J'ai écouté attentivement ses observations. J'ai aussi écouté le député de Kingston et les Îles et le secrétaire parlementaire.

L'argumentation invoquée est telle que je crois opportun de réserver mon jugement. Je vais m'efforcer de fournir certaines indications à la Chambre à 15 heures.

Je tiens à remercier le député de Kamloops d'avoir présenté une argumentation extrêmement claire et bien articulée. Je remercie les autres députés qui sont intervenus.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 12 février, de la motion de M. Bouchard (Roberval): Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de la modification de M^{me} Clancy (p. 8227).

• (1150)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux de participer aujourd'hui à ce débat sur le projet de loi C-26 et de traiter de certaines observations présentées précédemment. Le député de Moose Jaw—Lake Centre, qui fait partie de notre caucus, a fait un travail exceptionnel au cours des discussions sur ce projet de loi.

J'aimerais reprendre certains des arguments qu'il a présentés et parler des conséquences de ce projet de loi pour les provinces de l'Atlantique, car je suis certain que cette mesure aggravera les problèmes que connaît l'industrie de la pêche dans cette région, ainsi que toutes les difficultés que lui cause le gouvernement.

Avant de présenter mes observations, j'aimerais parler des recherches et des lectures que j'ai faites à ce sujet. Je désire encore une fois féliciter le député de notre caucus